



## FORMATION

# QU'EST-CE QU'UNE BONNE ÉVALUATION ?

## OBJECTIFS

Maîtriser toutes les composantes d'une démarche évaluative qui vont lui conférer sa qualité et son utilité

## PROGRAMME

- **Poser le sujet** : Après un moment d'interconnaissance et d'expression de leurs attentes par les participants, la formation débutera par un premier temps d'échanges sur la perception qu'a chacun des facteurs favorables ou défavorables à une démarche d'évaluation réussie, ainsi que sur ce qui caractérise, dans l'absolu, cette qualité de la démarche
  - **L'amont et la préparation de l'évaluation** : Comment juger de l'opportunité et de la faisabilité, d'une évaluation ? Comment (faire) exprimer une commande suffisamment précise sans être trop « limitante » ? Quel calendrier prévoir pour une démarche suffisamment rythmée tout en laissant le temps de la maturation et de l'analyse ? Comment utiliser au mieux les ressources de la réglementation sur les marchés publics ? Quels points de vigilance sur le choix du prestataire, ou la réalisation en interne ?
  - **Le choix des méthodes d'investigation et d'analyse** : dans la gamme des méthodes existantes, comme identifier les plus en phase avec les attendus, les finalités et les contraintes de la démarche ? Lesquelles pratiquer, suggérer (cahier des charges) ou prescrire ?
  - **La réalisation de l'évaluation** : les avan-
- tages et limites d'une réalisation en interne, en externe, ou hybride. Quel rôle et positionnement pour le service évaluation ? Comment déployer une relation commanditaire/prestataire exigeante et efficace, sur les plans fonctionnel et contractuel ? Quel composition et rôle de l'instance de pilotage ? Comment gérer au mieux le calendrier et les aléas ? A quelles fins et comment introduire une dimension participative, tant du point de vue des modalités d'association des citoyens / bénéficiaires, que de celui de l'adhésion des parties prenantes ?
- **L'aval de l'évaluation** : Comment définir les cibles, les moments et les vecteurs pour la communication des résultats ? Comment déboucher sur des recommandations pertinentes et réalistes ? Comment assurer le suivi de leur mise en œuvre ? En quoi la méta évaluation peut-elle renforcer l'utilité de la pratique évaluative ?
  - **Juger de la qualité d'une évaluation** : en fin de module, un travail collectif permettra de formaliser une grille d'appréciation de la qualité / utilité des évaluations, utilisable par les stagiaires et s'appuyant sur les acquis de la formation

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les thèmes seront illustrés au fil de l'eau par des exemples de « bonnes » ou de « moins bonnes » évaluations, empruntées à l'expérience du formateur et/ou des participants

## INTERVENANT(S)

François LECOUTURIER, membre de la SFE

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Date**  
9 et 10 octobre 2018

**Lieu**  
SFE - Paris

**Horaires**  
9h30 - 17h30

**Public**  
Responsables et chargé(e)s de mission en évaluation, cadres et responsables commanditaires d'évaluations

**Pré requis** :  
Avoir réalisé, suivi ou commandité des travaux d'évaluation des politiques publiques

**Nombre limité**  
à 15 participants

**Tarifs**  
Adhérent : 650 euros  
Non adhérent : 850 euros

A renvoyer par courrier à  
SFE - 21 rue des Grands Champs - 75020 Paris  
ou par mail à [stephanie.breton@sfe-asso.fr](mailto:stephanie.breton@sfe-asso.fr)

## PARTICIPANT

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Courriel : .....

Motivations, et attentes particulières vis à vis de cette formation : .....

.....

S'inscrit à la formation « Qu'est ce qu'une bonne évaluation ? » 9 et 10 octobre 2018

## COORDONNÉES DE FACTURATION

Organisme (si les frais d'inscriptions sont pris en charge par l'employeur) :

.....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Au coût pour la journée de :

650 euros pour les adhérents

850 euros pour les non adhérents

Fait à ..... Le.....

**Signature et cachet obligatoire (pour les inscriptions prises en charge par l'employeur)**

SFE – Organisme de formation – Enregistrement administratif n° 11755310175 délivré par la Préfecture de Paris. NB : Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SFE. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entrainera le règlement de 50% du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours précédant le début de la formation entrainera le règlement intégral du prix de la prestation. Le nombre de places est limité, les inscriptions sont retenues dans l'ordre d'arrivée.